

2018_CT2_069

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2018 - Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUËIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Sports

■ Séance du 8 février 2018

07_1_04

■ PRODAS 2018 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS.

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) est un dispositif qui a pour objet de favoriser une approche transversale entre les sports et la politique de la ville en coordonnant la mise en œuvre sur le terrain des différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports du Territoire du Pays d'Aix.

Cette action vise également à associer les directions des sports des villes d'Aix-en-Provence, de Pertuis, de Vitrolles et de Gardanne, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces quatre communes.

L'objectif principal consiste à allier sport de haut niveau et action sociale, en proposant notamment à la population jeune des actions ciblées et encadrées, afin de favoriser leur intégration sociale dans la cité.

PRODAS permet de soutenir chaque année des associations qui œuvrent dans le cadre de l'objectif énoncé ci-dessus. Ces associations, issues des quartiers ont un rôle socio-éducatif important, ce qui pose régulièrement des problèmes d'arbitrage au regard d'associations qui ne sont pas exclusivement sportives.

Le dispositif PRODAS permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix de subventionner 100% des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Les douze subventions proposées sont détaillées dans le tableau ci-joint pour un montant total de 78.700 €.

Concernant les modalités de paiement de la subvention, un acompte de 80% est versé à l'association dès que la délibération est exécutoire et le solde de 20% est versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin octobre d'un budget réalisé provisoire ou définitif de la manifestation signé du Président et du Trésorier de l'association. Il convient de noter que l'intégralité de la subvention sera versée sous réserve d'une part, de la validation du service fait et d'autre part, que le montant du budget réalisé de l'action soit au minimum égal à celui de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°2010_A110 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;
- La délibération n°2015_B064 du Bureau communautaire de la CPA du 29 janvier 2015 relative au soutien à des associations pour l'aide à la formation et à la professionnalisation d'éducateurs sportifs spécialisés ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 24 janvier 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées douze subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives dans le cadre du PRODAS telles que décrites dans le tableau ci-joint pour un montant total de 78.700 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2018 sur la ligne 1005/ Chapitre 65 / Fonction 326 / Nature 65748.

Projet de Développement des Activités Sportives **Animations sportives 2018**

GU 2018	Manifestation	Association	Commune Association	BP 2018	Subvention Sollicitée	Subvention Allouée	Convention	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1	Commentaires
297	Challenge Inter Quartier du Pays d'Aix	ALLIANCE SPORTIVE NORD AIX	AIX	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Non	Football	CPA	9 000 €	Ce Challenge inter-quartiers existe depuis 4 ans. Il réunit près de 500 jeunes âgés de 12 à 16 ans issus des quatre communes inscrites dans le dispositif PRODAS
12	Stage Aviation et Baptême de l'Air	AVIATION SANS FRONTIERES	AIX	7 400 €	6 000 €	6 000 €	Non	Aviation	AIX	0 €	Cette association propose des stages de 6 heures « Aéronautique » à l'AERODROME des Milles pour 8 à 10 groupes de 12 jeunes. Ces stages comportent un accueil des jeunes avec petits déjeuner, un vol ou baptême de l'air de 30 minutes avec survol du barrage de Bimont et Sainte Victoire, séance d'aéromodélisme et remise de diplôme de baptême de l'air. Coût du projet 60 € par enfant pour 120 enfants par an.
277	Initiation et pratique du Tennis	FETE LE MUR	AIX	9 800 €	8 000 €	8 000 €	Non	Tennis	AIX	8 000 €	Association inscrite dans le nouveau Contrat de Ville – 80 enfants pratiquent le tennis à l'année sur les terrains du Jas de Bouffan. Co-financement avec le service Politique Ville de la Métropole
278	Animations en Pied d'Immeubles « Un Ring dans la Rue »	SPORTS ET JEUNES VITROLAIS	VITROLLES	14 000 €	14 000 €	12 000 €	Non	Boxe	VITROLLES	12 000 €	Cette association très active dans les quartiers de Vitrolles propose des actions en pied d'immeuble qui se déroulent tout au long de l'année. 10 Actions seront menées en 2016
170	Activités Cirque	CIAM Centre Inter des Arts en Mouvement	AIX	7 059 €	4 500 €	4 500 €	Non	Cirque	AIX	5 500 €	Cette association intégrée dans le Prodass propose d'initier à la pratique du cirque 180 enfants à raison de 6 créneaux de 2 heures sur les vacances scolaires. Groupe de 30 enfants
254	Initiation à la pratique du Hand Ball	UNION PAYS D'AIX BOUC BEL AIR HAND BALL	AIX	10 000 €	10 000 €	5 000 €	Non	Hand Fem	AIX	5 000 €	Initiation à la pratique du handball féminin avec 5 heures hebdomadaires sur les créneaux des gymnases de Coullange et Yvan Gros
451	Animations et activités sportives dans les quartiers ciblés en Nouveau Contrat de Ville	ANIMATIONS ACTIVITES ADAPTEES	AIX	7 300 €	800 €	800 €	Non	Multi sports	AIX	1 500 €	Association financée par le Prodass de 2011 à 2014. Association inscrite dans le nouveau contrat de Ville. Co-financement proposé par le Prodass à hauteur de 1 500 € pour les activités spécifiques aux femmes dans les quartiers prioritaires.
445	Stages de voile	CLUB DE VOILE DE VITROLLES	VITROLLES	14 000 €	10 000 €	10 000 €	Non	Voile	CPA	9 000 €	Cette activité a dépassé le nombre de stages validés en début d'année 2017. La présente subvention permet de réajuster le nombre de stages effectivement effectué, le nombre d'enfants ayant dépassé 180.
569	Organisation de Baptêmes de plongée en mer	CLUB DE PLONGEE SOUS MARINE DE VITROLLES	VITROLLES	4 400 €	4 400 €	4 400 €	Non	Plongée sous marine	CPA	3 000 €	Organisation de baptêmes de plongée en mer dans le cadre du Prodass pour les jeunes des associations du Pays d'Aix, au départ du port de Carry-le-Rouet à du partir 01 Juillet 2018 au 31 Août 2018.
492	Stages Equitation	ASC DU CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE	AIX	14 960 €	14 960 €	10 000 €	Non	Equitation	AIX	8 000 €	Permettre l'accès à l'équitation pour 150 enfants sous forme de stage à la demi journée par groupe constitué par tranches d'âges de 6 à 15 ans
542	Initiations au Trampoline et Animations Sportives.	TRAMPOLINE EVENEMENT	PERTUIS	19 200 €	19 200 €	10 000 €	Non	Trampoline	PERTUIS	15 000 €	Cette association dont le siège est à Pertuis propose des Initiations et des animations sportives sur leur site à Pertuis sous forme de minis camps d'été et une école de trampoline une fois par semaine sur le site du CREPS
	Développement Initiation football	FOOTBALL CLUB JAS DE BOUFFAN	AIX	8 950 €	8 000 €	3 000 €	Non	Football	AIX	3 000 €	Ce club de football dispense son activité au Stade Maurice David, une soixantaine d'enfants sont inscrits dans ce Club du Jas de Bouffan.
TOTAL					78 700 €						

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_069-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2018 - Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 14 FEV. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_069-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018